

**Monsieur Philippe JENTY**  
**Président**  
**Communauté de Communes**  
**Vézère Monédières**  
**Millesources**  
**15 av du Général de Gaulle**  
**19260 TREIGNAC**

***Pôle Etudes et Développement territorial***  
**Nos Réf. : 404/451/02 2024**

Tulle, le 23 Février 2024

Monsieur le président,

Nous avons reçu votre courrier par lequel vous avez transmis à la Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze les éléments relatifs à la modification n°4 du PLU de la commune de Treignac.

Nous vous informons qu'après étude, aucune remarque susceptible d'aller à l'encontre de ce projet ou de le compléter n'a été formulée, bien au contraire, dès lors qu'il s'agit, sur le territoire considéré, de permettre :

- le développement d'un établissement d'hôtellerie-restauration, en l'occurrence La Brasserie, permettant le renforcement du positionnement touristique de notre territoire.

Nous émettons donc un avis favorable par rapport à ce projet de modification du PLU.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et nous tenant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre meilleure considération.

**La Présidente,**



**Françoise CAYRE**